

« Ne poursuivons pas sur la voie sans retour du stockage géologique des déchets radioactifs »

Tribune commune du Front Associatif et Syndical contre Cigéo

publiée dans [Le Monde](#) du 5 février 2021

En août 2020, l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) avait déposé un dossier en vue d'obtenir la déclaration d'utilité publique (DUP) pour Cigéo, projet d'enfouissement des déchets radioactifs les plus dangereux à Bure, dans la Meuse. Le 13 janvier, [l'Autorité environnementale](#) [instance indépendante créée en France en 2009, conformément au [rendu son avis sur l'étude d'impact globale de l'Andra, droit européen de l'environnement](#)], a souligné de nombreux oublis ou lacunes et demandant des études complémentaires.

L'Autorité environnementale confirme ainsi nos doutes. Une vigoureuse opposition ne cesse d'alerter, depuis 1987, sur les risques immenses du stockage géologique des déchets radioactifs. L'avis de l'Autorité environnementale corrobore ce que dénoncent des milliers de citoyens, d'élus et de scientifiques indépendants depuis des années, sans être véritablement entendus.

Argilite du sous-sol meusien

Rejoignant nos analyses, l'Autorité environnementale pointe une longue liste d'insuffisances : absence de rapport sur la sécurité de Cigéo ; impossible récupération des déchets en situation accidentelle ; choix discutable de l'argilite du sous-sol meusien ; besoin d'études complémentaires sur la sismicité et les impacts environnementaux (dont la protection de la nappe phréatique) ; non-prise en compte de la ressource géothermique dont la présence aurait dû interdire le projet...

Les autorités compétentes (Autorité de sûreté nucléaire, Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire) ont déjà reconnu, en 2017, que l'Andra n'avait pas suffisamment étudié les risques d'accidents (incendie souterrain, explosion, etc.), ni prévu les mesures adéquates. A ce jour, les réponses de l'Andra se font toujours attendre.

La prise en compte des enjeux environnementaux est visiblement insuffisante. Ce chantier de plus d'un siècle aurait une énorme incidence sur la ressource en eau, la biodiversité et sur les milieux naturels ; notamment sur le Bois Lejuc, cette forêt occupée pendant un an et demi pour la protéger de la destruction.

Pour les populations concernées, difficile aussi d'accepter le principe de « compensations du préjudice écologique », alors que se profile une mutation profonde de leur territoire. Rappelons que la déclaration d'utilité publique donnerait le feu vert à des expropriations et à des travaux préparatoires dévastateurs, avant même tout dépôt de demande d'autorisation de création.

Reconnaissance inédite

Alors qu'un « projet de développement du territoire pour l'accompagnement de Cigéo » a été signé en 2019, l'Autorité environnementale recommande, à l'inverse, de ne pas « *développer démographiquement le territoire, afin de limiter la population exposée* » aux risques à venir.

Cette reconnaissance du préjudice sanitaire – inédite – devrait alerter les élus locaux. Plus d'un milliard d'euros ont déjà été dépensés sur le territoire, travestissant Cigéo en trompeuse opportunité, alors que le piège de la désertification programmée des départements de la Meuse et de la Haute-Marne sera fatal.

Nous devons tirer les leçons des erreurs passées. Malgré deux décennies d'étude dans le laboratoire de Bure, des incertitudes technologiques rédhibitoires persistent, révélatrices de l'infaisabilité de Cigéo, sans compter le . L'Andra doit cesser de masquer son impuissance quant à cet impossible défi : retenir sous terre une radioactivité qui, à l'évidence, ne restera pas confinée.

Les accidents survenus ces dernières années sur trois sites d'enfouissement de déchets radioactifs ou toxiques démontrent que leurs conséquences sont dramatiques : déchets nucléaires baignant dans la saumure de l'ancienne mine d'Asse, en Allemagne, explosion d'un colis mal conditionné dans le centre du Waste Isolation Pilot Plant (WIPP) au Nouveau Mexique, aux Etats-Unis, tandis qu'à Stocamine, en Alsace, le gouvernement a renoncé à récupérer les 42 000 tonnes de produits chimiques abandonnés à 500 m sous terre suite à un incendie il y a vingt ans. Trop risqué et trop cher. La preuve par l'expérience que la « réversibilité » promise du projet Cigéo est bien irréalisable.

Manque de sérieux

L'Andra, interpellée par l'avis de l'Autorité environnementale, évoque l'ajout d'un mémoire complémentaire à son dossier avant l'enquête publique prévue mi-2021. Cette réaction tardive démontre son manque de transparence et de sérieux : il est impossible de réaliser les études demandées en quelques mois. Les décideurs ne doivent plus se contenter des réponses tronquées et délibérément optimistes de l'Andra, sauf à cautionner un dangereux passage en force pour Cigéo.

Rappelons enfin le flou qui entoure le coût réel de Cigéo et son financement, sachant que la « phase pilote », première étape du projet, risquerait d'engloutir à elle seule et a minima la totalité des provisions constituées à ce jour. Tout comme pour ses projets de nouveaux réacteurs, l'industrie nucléaire, en faillite, fait reposer les coûts et toujours plus de risques sur les générations suivantes.

D'une voix unanime, nous appelons le gouvernement à tirer toutes les conclusions de l'avis de l'Autorité environnementale et à considérer le dossier visant à obtenir la DUP comme inacceptable. Il est temps de stopper ce projet industriel hors norme et controversé. Nous demandons donc au gouvernement de mettre en 2021 un coup d'arrêt à Cigéo.

Ne poursuivons pas sur la voie sans retour du stockage géologique, et mettons dès à présent en route le plus urgent des chantiers, l'abandon du nucléaire, qui tarira à la source la production de ces déchets ingérables.

Les organisations représentées par les signataires de cette tribune sont rassemblées au sein du Front associatif et syndical contre Cigéo, dont la charte peut être retrouvée [en cliquant sur ce lien](#).

Les signataires : **Gabriel Amard**, coordination Eau bien commun France ; **Didier Aubé**, Union syndicale Solidaires ; **Jérémy Chomette**, directeur général de la Fondation France libertés-Danielle-Mitterrand ; **Morgane Créach**, directrice du réseau Action climat ; **Anny Fradin**, Sortir du nucléaire Paris ; **Corinne François**, Coordination Stop Cigéo, collectif d'associations locales ; **Catherine Fumé**, collectif Loire-Vienne zéro nucléaire, composé d'associations locales ; **Khaled Gaiji**, président des Amis de la Terre France ; **Nicolas Girod**, Confédération paysanne ; **Angélique Huguin**, réseau Sortir du nucléaire ; **Jean-François Julliard**, directeur général de Greenpeace France ; **Bernard Laponche**, association Global Chance ; **Didier Latorre**, Arrêt du nucléaire ; **Gilliane Le Gallic**, association Alofa Tuvalu ; **Bernard Mounier**, président de l'association Eau bien commun PACA ; **Jean-Claude Oliva**, directeur de la coordination Eau Ile-de-France ; **Guillaume Riquier**, SUD Culture solidaires ; **Arnaud Schwartz**, France Nature environnement ; **Auréli Trouvé**, Attac France.